

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 janvier à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salles Chaudanne et Tillet, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34
Nombre de membres présents :	20

Date de 1ère convocation : 2 janvier 2023

Date d'affichage :

Présents : Titulaires : BALTHAZARD Pierre Louis, BIQUEZ François, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, GIMENEZ André, GRELLIER Jean Marc, HUYNH Antoine, PETIT GUILLAUME Sophie, REVOL Karine, SALOMON Marie Thérèse, VIOLA Peggy, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre Damien, GINOLLIN Pascal, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra.

Suppléants (votant) : BEBERT Thierry

Pouvoirs : Titulaires : VIAL Jean Marc à SALOMON Marie Thérèse, LEOUTRE Jean Marc à TRAHAND Cécile, GENNARO Alexandre à FERRARI Sandra.

FINANCES – CORRECTION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BUDGET PRINCIPAL SMSB (25700) (compétences obligatoires)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu la délibération n° 11-23-C du 29 mars 2023 approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Vu la délibération n° 12-23-C du 29 mars 2023 approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Vu la délibération n° 35-23-C du 13 décembre 2023 approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de confirmer la correction et la répartition analytique de l'affectation des résultats entre les deux périmètres Aillons Margériaz et Savoie Grand Revard ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité

- **APPROUVE** la correction de l'affectation des résultats du budget principal SMSB (25700) comme suit :

FONCTIONNEMENT	montants	INVESTISSEMENT	montants
Résultat 2022	+562 065.35	Résultat 2022	-460 234.77
Résultat cumulé 2021	+813 116.36	Résultat cumulé 2021	+128 020.78
Résultat global 2022	+1 375 181.71	Résultat global 2022	-332 213.99
		Restes à réaliser	+156 680.70
		Besoin de financement de la section d'investissement	-175 533.21

	Résultat de fonctionnement reporté 002	Résultat d'investissement reporté 001	Fonds de réserve 1068
BUDGET SMSB (25700)	954 742.08	-332 213.99	420 439.63
Compétences obligatoires SGR	653 036.99	-497 436.57	420 439.63
Compétences optionnelles AM	301 705.09	165 222.58	

- **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération N°35-23-C du 13 décembre 2023.
- **AUTORISE** la modification des crédits 2023 du budget principal SMSB.

Fait à La Féclaz, le 8 JANVIER 2023

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire

compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

F votants :	23
F Pour :	23
F Contre :	0
F Abstention (s) :	0
F Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

